



BON DE COMMANDE – PROVICOIFF

Nom du salon : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Port : _____ Mail : _____

Siret : _____

A titre indicatif : Nom du gérant : _____
Nom ou prénom du responsable si différent du gérant : _____

	P. U. H.T.	QTE	H.T.	T.T.C.
LOGICIEL				
Achat - PROVICOIFF 1 ^{ère} enseigne	750,00			
Location - PROVICOIFF 1 ^{ère} enseigne	45,00/mois			
Achat - PROVICOIFF (2 ^{ème} enseigne et suiv.)	350,00			
Location – PROVICOIFF (2 ^{ème} enseigne et suiv.)	25,00/mois			
OPTIONS				
Serveur internet (Abonnement X nb salon)	15,00/mois			
Tablette Androïd	5,00/mois			
Sauvegarde en ligne sur serveur sécurisé	5,00/mois			
Prise de rendez-vous en ligne	10,00/mois			
TOTAL				

Le présent document est à nous retourner signé, accompagné de l'éventuel devis matériel ainsi que du règlement du montant TTC de votre commande pour la confirmer.

Condition de règlement : paiement comptant à la commande

BON POUR COMMANDE LE / /

SIGNATURE ET CACHET DU SALON

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1.GENERALITES

Toute commande comporte de plein droit l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de ventes. Les présentes conditions régissent toutes les ventes de logiciels de marque PROVI et règlent tous les rapports juridiques résultant de ces ventes. Toute modification à ces conditions ne sera valable que si elle a été acceptée par les deux parties.

Art. L121.25 C.cons.: Le client dispose d'un délai de réflexion de 7 jours, jours fériés compris, pour annuler sa commande, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai court à compter de la date de la commande. Passé ce délai, la vente sera déclarée réalisée.

2.PRIX

Les tarifs indiqués sur catalogues, circulaires ou autres médias ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme une offre ferme.

Tout devis ou offre n'engage M.I.A. que pour la période indiquée sur le devis ou la facture PRO FORMA.

Les prix indiqués sur le bon de commande comprennent le logiciel et son manuel d'utilisation. Peuvent y être ajoutés des frais et rémunérations correspondant à des prestations supplémentaires demandées expressément par le client.

3 LIVRAISON et TRANSPORT

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Dans tous les cas, les frais de port et d'emballage sont toujours à la charge du client et s'entendent départ de M.I.A. SARL.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels dans la livraison ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages intérêts, sauf accord stipulé par écrit entre les deux parties.

4.GARANTIE

- LOGICIELS

Nos logiciels sont garantis à compter de la livraison. La durée de cette garantie est d'un an. Cette garantie porte sur les prestations figurant dans nos notices techniques en vigueur au moment de la livraison. La responsabilité du vendeur est strictement définie dans le cadre des alinéas précédent et par la Convention de droits d'utilisation annexée au présent document. **Il incombe au client de s'assurer qu'il dispose des compétences ou du personnel qualifié pour l'utilisation du ou des logiciels.**

- MATERIELS

La durée de la garantie sera celle accordée par le constructeur sur ce type de matériel. Les réclamations pour marchandises non conformes doivent être faites dans les 8 jours à compter de leur livraison. Aucune marchandise ne peut être retournée sans que l'acheteur ait obtenu au préalable l'accord écrit du vendeur et aucune réclamation n'est acceptée, ni crédit consenti pour des marchandises retournées en l'absence d'un tel accord écrit. Toutes pièces retournées au vendeur doivent être expédiées port payé par l'acheteur. Il est de convention expresse que le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour aucun préjudice direct ou indirect, tel que : dommage à des biens distincts de l'objet du contrat, ou manque à gagner.

5.FACTURES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

De convention expresse, seule fait foi la facture numérotée envoyée à l'acheteur par M.I.A. SARL. Les règlements doivent parvenir à notre siège social dans les cinq jours de réception de la facture. Les délais de règlement sont calculés à partir de la date facture sauf stipulation contraire. En cas de report d'échéance, les sommes dues seront de plein droit majorées des frais d'agios. Lorsque le règlement est prévu par traite acceptée, les effets devront être envoyés par l'acheteur, revêtus de son acceptation, dans les huit jours de réception de la facture. Passé ce délai, la vente sera réputée faite au comptant et le montant de la facture deviendra immédiatement exigible (Art.124 du Code de Commerce) sauf pour M.I.A. SARL, qui a le droit d'annuler la vente et d'exiger la restitution des marchandises par simple lettre recommandée. Le non-paiement d'une seule des échéances prévues rend le solde de la créance immédiatement exigible. En cas d'impayé et 8 jours après une mise en demeure adressée par simple lettre recommandée à l'acheteur par M.I.A. SARL, celle ci pourra considérer le présent contrat comme résolu de plein droit et exiger la restitution des marchandises sans qu'il y ait lieu de recourir à une action judiciaire. Dans ce cas, les sommes versées à M.I.A. SARL resteront acquises à cette dernière à titre d'indemnité. Il en sera de même sans mise en demeure préalable, en cas d'insolvabilité certaine du débiteur et notamment mise en règlement judiciaire ou en liquidation des biens.

6.RESERVE DE PROPRIETE

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'à complet encaissement de l'intégralité du prix et des accessoires. Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur devra assurer les marchandises contre tout dommage ou vol subi ou causé à celles ci, les polices d'assurance devant mentionner notre qualité de propriétaire.

7 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents mis à la disposition du client ainsi que les programmes sont et resteront sans réserve la propriété intellectuelle de M.I.A. SARL, Toute reproduction éventuelle est soumise à l'autorisation express et préalable de M.I.A. SARL. (Voir Convention de droits d'utilisation). PROVI est une marque déposée par MINI INFORMATIQUE AUVERGNE

8 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé le siège social de M.I.A. SARL est seul compétent, quels que soient les conditions de ventes et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

9 - CONTRAT D'ABONNEMENT

En annexe au présent contrat de vente, vous trouverez le contrat d'abonnement à votre logiciel couvrant la maintenance et la mise à jour de ce dernier (dans le cadre strict précisé sur ledit contrat d'abonnement). L'adhésion aux présentes conditions de vente emporte accord et adhésion au contrat d'abonnement sus cité.

DATE ET SIGNATURE